



# Prueba de Acceso a la Universidad de Extremadura

## Curso 2011-12

Asignatura: Francés

Tiempo máximo de la prueba: 1h.30 min.

### OPCIÓN A

#### 40% des Français prévoient des vacances d'été en France

Selon une étude du cabinet Protourisme, 40% des Français comptent partir en vacances en juillet-août cet été. Le mois d'août concentre 62% des intentions de départ, contre 38% en juillet. Au total, 70% prévoient de rester exclusivement en France : 18'4 millions de Français environ.

Cette décision majoritaire est liée à des questions de budget pour les foyers aux revenus modestes : ceux qui comptent rester en France ont un budget annuel moyen de 1.800 euros pour leurs vacances, contre 3.500 euros pour les 22% de Français qui comptent partir uniquement à l'étranger cet été. Enfin, 8% combineront des vacances à l'étranger et en France.

Mais l'argent n'explique pas tout. La grande nouveauté cette année, c'est qu'il existe une vraie envie de beaucoup de Français de rester en France. D'abord, le discours sur le produit « France » et le slogan « consommer français » fonctionnent. Ensuite, l'an dernier, beaucoup sont restés par contrainte en France et veulent recommencer parce qu'ils ont été très satisfaits. Enfin, la complexité et le coût des transports incitent à partir moins loin. Fait notable, ceux qui ont le plus envie de rester en France, ce sont les catégories professionnelles supérieures, qui recherchent d'ailleurs un hébergement de qualité.

En France, le budget annuel moyen pour les vacances est de 2.300 euros par foyer de vacanciers. Un tiers a un budget inférieur à 1.200 euros, un tiers entre 1.200 et 2.000 euros, et un tiers supérieur à 2.000 euros. 40% des Français ne partent en vacances qu'en été. Ces foyers ont un budget moyen de 1.300 euros par an.

*L'indépendant*, 02 Mai 2012.

**Instrucciones:** Lea el texto cuidadosamente. Lea todas las preguntas de la prueba. Proceda a responder en lengua francesa a todas las preguntas.

#### QUESTIONS:

1. Vrai ou faux. D'après le texte, dites si c'est vrai ou faux et justifiez votre réponse avec une phrase du texte même. (1,5 puntos)
  - La plupart des Français comptent partir en vacances en juillet-août exclusivement en France.
  - La plupart des Français ne partent en vacances qu'en été.
  - La plupart des Français ont l'intention cette année de partir en vacances au mois d'août.
2. Répondez brièvement à ces questions selon le texte, mais sans répéter les phrases de celui-ci: (2 puntos)
  - Les Français ont-ils cette année l'intention de partir en vacances exclusivement en France?
  - Est-ce qu'il y a des campagnes de publicité pour que les Français décident de rester en France pendant les vacances?
3. Cherchez dans le texte les mots qui correspondent aux définitions suivantes: (1 punto)
  - Revenus et dépenses d'une famille ou d'un groupe.
  - Fraction d'une population destinée à être étudiée par sondage.
4. - Mettez au singulier les éléments possibles de cette phrase: ceux qui comptent rester en France pour leurs vacances. (1 punto)
  - Répondez affirmativement à la question suivante en remplaçant le complément circonstanciel de lieu par le pronom adverbial **Y**: les Français prévoient-ils de rester exclusivement en France? (1 punto)
5. Exprimez votre opinion sur la question essentielle traitée dans le texte. Vous utiliserez de 80 à 100 mots environ. (3,5 puntos)



**OPCIÓN B**

**Le port du *hijab* (le foulard islamique) en France**

En décembre 2008, le recours en appel de deux jeunes Françaises de confession musulmane a été rejeté par la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) à Strasbourg.

Agées maintenant de 21 et 22 ans, les deux jeunes femmes avaient été exclues en février 1999 de leur collège de Flers (Orne) où elles étaient scolarisées en classe de 6<sup>e</sup> \*, après avoir refusé à de multiples occasions d'ôter leur foulard islamique durant les séances d'éducation physique. Elles contestaient leur exclusion définitive de leur établissement pour avoir refusé de le faire parce qu'elles considéraient que cette interdiction de porter le foulard à l'école était contraire à la liberté religieuse et au droit à l'instruction.

À la suite de cet épisode, leurs parents décidèrent de leur faire continuer leur scolarité par correspondance.

La cour de Strasbourg a signalé, à l'unanimité, que l'interdiction du port du voile est prévue par la loi et a pour finalité "*de préserver les impératifs de laïcité dans l'espace scolaire*". "*En France, comme en Turquie ou en Suisse, la laïcité est un principe constitutionnel, fondateur de la République, auquel l'ensemble de la population adhère et dont la défense paraît primordiale, notamment à l'école*", ajoute la Cour.

La Cour estime par ailleurs que la sanction qui a frappé les deux jeunes filles, âgées à l'époque de 12 et 13 ans, n'était pas du tout "disproportionnée", dans la mesure où elles ont eu la possibilité de poursuivre leur scolarité par correspondance. Selon les juges, les convictions religieuses des requérantes ont été "pleinement prises en compte face aux impératifs de la protection des droits et libertés d'autrui et de l'ordre public".

**cf. lemonde.fr avec AFP et Reuters | 04.12.08 |**

\* Niveau équivalent de 6<sup>o</sup> de Primaria espagnol.

**Instrucciones:** Lea todo el texto cuidadosamente. Lea todas las preguntas de la prueba. Proceda a responder en lengua francesa a todas las preguntas.

**QUESTIONS**

1. Vrai ou faux. D'après le texte, dites si c'est vrai ou faux et justifiez votre réponse avec une phrase du texte même. (1'5 puntos)
  - Le port du voile à l'école est toléré en France.
  - Les deux jeunes Françaises étaient adolescentes à l'époque de cet épisode.
  - Elles ont protesté parce qu'elles ont dû abandonner définitivement leurs études.
2. Répondez brièvement à ces questions selon le texte, mais sans répéter les phrases de celui-ci: (2 puntos)
  - La loi française a-t-elle les mêmes fondements que ceux d'autres pays?
  - En appliquant ces mesures, y a-t-il d'autres personnes qui sont protégées?
3. Cherchez dans le texte les mots qui correspondent aux définitions suivantes: (1 punto)
  - Action de défendre quelqu'un ou quelque chose contre un agresseur, un danger etc.
  - Conformité d'opinion ou d'intention entre tous les membres d'un groupe.
4. Transformez la première de ces phrases à l'aide de la négation et la deuxième à l'aide de l'interrogation :
  - La France est composée d'une pluralité assez vaste de religions. (1 punto)
  - La Cour européenne des droits de l'homme est un organe juridictionnel supranational. (1 punto)
5. Exprimez votre opinion sur la question essentielle traitée dans le texte. Vous utiliserez de 80 à 100 mots environ. (3'5 puntos)